

# **Donnons-nous les vrais moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale: L'expérience de l'Outaouais**

*Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec pour l'élaboration du quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

**Juin 2023**

**Soumis par la table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) et le regroupement des organismes communautaires en santé mentale de l'Outaouais (ROCSMO).**



## Introduction

Adoptée en 2002, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a pour objet de « guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (art. 1).

Comme l'a démontré un examen critique des 20 premières années d'application de la Loi, les derniers gouvernements ont tout misé sur l'incitation à l'emploi et ne se sont tout simplement pas donné les moyens de lutter contre la pauvreté<sup>1</sup>. Il n'est pas surprenant que les trois plans d'action gouvernementaux mis en œuvre jusqu'à maintenant n'aient permis que de timides avancées et nous laissent, collectivement, bien loin de l'objectif de « tendre vers un Québec sans pauvreté ».

Un changement de cap s'impose pour mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté. Il est temps de laisser de côté l'incitation à l'emploi et de faire de la lutte contre la pauvreté une question de respect des droits et libertés. Ce faisant, le gouvernement respecterait enfin l'esprit de la Loi et permettrait d'élever la lutte contre la pauvreté au rang d'« impératif national s'inscrivant dans un mouvement universel visant à favoriser l'épanouissement social, culturel et économique de tous les êtres humains » (préambule de la Loi).

Ce changement de cap est d'autant plus nécessaire que la lutte contre la pauvreté semble être le dernier des soucis du gouvernement actuel. C'est ce qu'il nous a démontré encore une fois dans son dernier budget, déposé le 21 mars. Celui-ci ne comporte aucune mesure pour permettre aux personnes en situation de pauvreté d'améliorer minimalement leurs conditions de vie. En plus, avec sa baisse d'impôt profitant principalement aux plus riches, il contribue à augmenter les inégalités socioéconomiques.

L'Outaouais est une région qui connaît des enjeux spécifiques par sa proximité avec une grande ville, la ville d'Ottawa, la capitale fédérale, qui se situe aussi dans une autre province, l'Ontario. De plus, la région d'Ottawa-Gatineau comptait en 2021 autour de 168 000 employées de la fonction publique fédérale, ce qui a un impact non négligeable sur le profil socio-économique de la région.

Ce mémoire vise à mettre de l'avant les enjeux reliés à la lutte à la pauvreté vécus en Outaouais qui parfois ressemblera à celle des autres régions, et d'autres fois, qui sera bien spécifique à l'Outaouais avec sa configuration géographique particulière.

Nous croyons que le Québec a les moyens d'assurer à toutes et à chacun des conditions de vie exemptes de pauvreté et ce présent mémoire proposera également de l'avant quelques pistes de solutions qui visent à se donner les moyens d'atteindre un seuil de pauvreté zéro.

---

<sup>1</sup> Source : [pauvrete.qc.ca/document/20-ans-loi-bilan](http://pauvrete.qc.ca/document/20-ans-loi-bilan)

## Qui sommes-nous

### À propos de la TROCAO :

La Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais, c'est un regroupement de plus de 100 organismes communautaires autonomes qui œuvrent dans une multitude de secteurs et qui se sont rassemblés autour d'une mission : défendre et promouvoir l'action communautaire autonome (ACA), le modèle québécois en termes de développement communautaire.

Les membres adhèrent à la TROCAO pour protéger l'action communautaire autonome (ACA), y réfléchir, mais aussi pour augmenter la visibilité politique des organismes communautaires autonomes. La TROCAO se veut un lieu où les membres délibèrent et mettent en commun leurs idées, leurs moyens et leurs ressources pour construire collectivement un rapport de force quant aux enjeux qui touchent ce milieu.

### À propos du ROCSMO:

Le regroupement des organismes communautaires en santé mentale de l'Outaouais a pour mission d'assurer la qualité des services et la cohésion entre les différents acteurs en santé mentale de l'Outaouais par le partage et la concertation entre les organismes, les intervenants et les dirigeants. Ce dernier assure la connaissance globale des enjeux et des besoins et mise sur la formation continue, le développement de projets collectifs, le leadership et les bonnes pratiques en santé mentale. Le ROCSMO regroupe plus de 20 organismes communautaires membres qui travaillent à assurer divers services en santé mentale sur l'ensemble de la région de l'Outaouais.

## Thématique A : Le logement, la clé de voûte d'une approche intégrée à la lutte à la pauvreté

Selon les plus récentes données de la SCHL, le taux d'inoccupation à Gatineau a baissé en 2022 à 0,8% ce qui rend la tâche de se reloger extrêmement difficile, particulièrement pour les personnes avec un revenu limité. De plus, selon le rapport annuel 2022 sur le marché locatif de la SCHL, Gatineau a vécu une augmentation historique de 9,2% en un an du loyer moyen passant à 1269\$ par mois pour vivre dans un appartement à 2 chambres. Combiné aux enjeux du taux d'inoccupation, l'impact est énorme sur la capacité de payer, et à se trouver un logement digne et salubre pour les personnes à plus faibles revenus.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup>Source : Radio-Canada, 26 janvier 2023, [Augmentation historique du coût des loyers à Gatineau, selon un rapport de la SCHL](#)

Le logement est un des piliers du budget d'une personne ou d'une famille ainsi qu'à la stabilité pour la prévention à la pauvreté et la stabilisation d'une personne pour la sortie de la pauvreté. L'incapacité à trouver un logement ou de payer pour un logement qui permet de vivre dans la dignité est un des obstacles majeurs fondamentaux qui doit sous-tendre un plan d'élimination de la pauvreté, et le contexte de l'Outaouais rend un large pan de la population ouvert à une précarisation accrue et accélérée si un coup de barre n'est pas effectué sur ce dossier. Malgré les annonces récentes, tout semble encore à faire pour atteindre l'objectif pauvreté zéro. Sans le droit au logement digne et de qualité, la lutte à la pauvreté sera un échec à tout coup.

### **Recommandations :**

- A1** - Instaurer des mesures plus agressives de contrôle de loyers pour diminuer les conséquences de la spéculation immobilière et fournir davantage de ressources pour la défense des droits des locataires en Outaouais afin de diminuer les évictions abusives de toutes sortes qui font monter les loyers de manière spéculative et qui expulsent les gens de leurs quartiers et milieux de vie;
- A2** - Assurer la construction massive de nouveaux logements sociaux et coopératifs;
- A3** - Soutenir l'accessibilité et l'abordabilité à une première propriété et décourager l'achat de propriétés comme produit financier qui cherche à générer du profit et spéculer sur le marché des acheteurs et locatif;
- A4** - Soutenir massivement le rachat et la rénovation de logements privés pour les transformer en logements publics ou sans buts lucratifs afin de contribuer à réduire la part du marché privé qui est d'environ 90% au Québec<sup>3</sup> et ton mitiger l'impact de la spéculation immobilière sur les augmentations de loyer à court, moyen et long terme;
- A5** - Financer adéquatement des projets de logements de transition avec accompagnement communautaire.

---

<sup>3</sup> Selon l'IRIS, au Québec, environ 10 % du parc locatif est constitué de logements sociaux et communautaires, alors qu'il atteint presque 50 % dans certaines villes comme Vienne. Source : Radio-Canada, 29 juin 2023, [La construction à elle seule ne peut régler la crise du logement, selon l'IRIS](#)

## **Thématique B : La réduction des inégalités et la bonification des services publics universels pour que personne ne soit abandonné**

Près de 10 % de la population québécoise dispose de revenus insuffisants pour couvrir ses besoins de base tels que définis par la Mesure du panier de consommation (MPC; 23 025 \$ pour une personne seule en 2022). Ces personnes n'arrivent pas à manger ou à se loger convenablement. Plusieurs ont de la difficulté à se déplacer et à accéder à des soins et à des services sociaux de base. Leur santé physique et mentale s'en trouve menacée, leur droit à un niveau de vie décent est brimé. L'Outaouais « affiche toutefois le troisième plus haut taux de faible revenu des familles de la province, derrière le Nord-du-Québec et Montréal. Selon les données de l'ISQ, ce taux s'est établi à 9,2% en 2017 en Outaouais. »<sup>4</sup>

La lutte contre la pauvreté est indissociable de services publics forts et accessibles. Par exemple, rien ne servirait d'augmenter les revenus des gens si c'était pour leur imposer de nouveaux tarifs ou carrément les priver de services. Les services publics constituent un rempart contre la pauvreté et contribuent à réduire les inégalités socio-économiques. Mais ils ont été mis à mal par des années de coupes budgétaires et le gouvernement actuel semble vouloir y laisser une plus grande place au secteur privé.

Il est clair que le gouvernement en place doit assurer une meilleure accessibilité à l'ensemble des services et des ressources d'aide. Dans l'Outaouais, l'accès aux services et aux ressources est difficile. Et c'est particulièrement vrai pour les services en santé mentale. Dans son portrait des inégalités d'accès aux services, l'IRIS mentionne qu'au cours des dernières années, des études ont montré que la région de l'Outaouais accuse un retard dans le financement public des services de santé. Ce sous-financement historique, reconnu officiellement par le gouvernement québécois en 2019, cause notamment des problèmes d'accessibilité aux services d'urgence, aux soins hospitaliers et aux services de santé mentale. »<sup>5</sup>

C'est la responsabilité du gouvernement d'assurer la redistribution de la richesse au sein de la société et de s'assurer que les plus riches paient leur juste part afin de financer, notamment, les services publics et les programmes sociaux. Le budget déposé le 21 mars dernier est un contre-exemple de ce qu'il faut faire pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. La baisse d'impôt prévue pour l'année d'imposition 2023 ne va rien apporter aux personnes les plus pauvres (0 \$), va permettre aux plus riches d'économiser jusqu'à 814 \$, tout cela en privant le gouvernement d'un total de 9,2 milliards \$ pour les cinq prochaines années.

---

<sup>4</sup> Source: LeDroit, 13 novembre 2020, [Outaouais: quand la richesse côtoie la pauvreté](#)

par Justine Mercier

<sup>5</sup> Source: IRIS, Novembre 2021, [Portrait des inégalités d'accès aux services de santé en Outaouais](#)

La réduction des inégalités doit aussi se faire entre les hommes et les femmes. De ce fait, il y a là l'importance pour le gouvernement d'utiliser l'analyse ADS+ dans l'élaboration de toutes politiques et particulièrement pour le prochain plan d'action gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Une personne seule qui travaille à temps plein au salaire minimum (15,25 \$ l'heure au 1er mai 2023) vit dans la pauvreté. Elle gagne à peine de quoi couvrir ses besoins de base. Il devrait aller sans dire que de travailler à 35 heures au salaire minimum devrait nous permettre de sortir de la pauvreté, mais ce n'est pas possible. En 2021, la coalition Minimum 18 \$ estimait à 18 \$ le taux horaire nécessaire pour permettre aux travailleurs et travailleuses de sortir de la pauvreté. Avec ce salaire, le revenu disponible d'une personne travaillant à temps plein se serait approché de certains indicateurs pouvant représenter une sortie de la pauvreté, comme le Revenu viable ou la MFR-60. Mais cela, c'était avant la hausse fulgurante du coût de la vie qui a marqué l'année 2022 et qui se poursuit présentement, au moins en ce qui concerne le prix des aliments, du logement, des transports et de l'énergie. En mai 2023, un rapport de l'IRIS indiquait que le taux horaire minimal pour assurer un revenu viable à tous devrait être augmenté à 20\$ de l'heure, ce qui signifie qu'il faudrait augmenter immédiatement le salaire minimum de 31,14%<sup>6</sup>.

La lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale passe aussi par la déconstruction et l'élimination des préjugés.

Les préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté sont nombreux et bien ancrés dans le discours ambiant. Ils provoquent honte et souffrance chez les personnes visées, divisent la société et empêchent le développement de relations sociales égalitaires et enrichissantes. En fondant lui-même des politiques sociales sur des préjugés, ou encore en affaiblissant ou en l'absence de certains programmes sociaux universels, on ostracise et stigmatise le recours à l'aide et le gouvernement entrave les avancées en matière de lutte à la pauvreté. Plus le processus est complexe et stigmatisant, plus ça nourrira les préjugés et moins les gens auront accès à un soutien adéquat et la capacité de participer socialement aux différentes facettes de notre société. Et ces mêmes préjugés rendent ces politiques acceptables aux yeux de la population. La lutte à la pauvreté passe donc immanquablement par la lutte aux préjugés.

« Les personnes pauvres qui vivent avec une problématique de santé mentale font le deuil de plusieurs valeurs qui sont reconnues dans la société générale: travail, loisirs, famille, études, etc. Ces deuils les jettent et les maintiennent dans la pauvreté et les confinent dans un statut de citoyens de seconde zone. On aura beau dé-stigmatiser toutes les maladies mentales, les rendre plus acceptables, tant et aussi

---

<sup>6</sup> Source : Radio-Canada, 3 mai 2023, [Au Québec, gagner moins de 20 \\$ de l'heure condamne à rester pauvre](#)

longtemps qu'on ne réduira pas les inégalités sociales, on continuera d'entretenir des conditions propices à la stigmatisation et à l'exclusion sociale.<sup>7</sup> »

**Recommandations:**

- B1** - Un soutien au revenu suffisant pour que tout le monde puisse couvrir ses besoins essentiels
- B2** - Des services publics universels, de qualité, accessibles
- B3** - La réduction des inégalités entre les riches et les pauvres
- B4** - Un salaire minimum qui permet de sortir de la pauvreté
- B5** - Une campagne de lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté

## **Thématique C : Éviter de réinventer la roue - les organismes communautaires autonomes comme acteurs clés de la réduction de la pauvreté et de la prévention de la pauvreté**

Dans la région de l'Outaouais, les intervenants qui travaillent sur le terrain remarquent une augmentation des besoins en ce qui a trait au soutien psychologique et en relation d'aide, au logement, et à la sécurité alimentaire. La hausse du coût de la vie empire la situation et le gouvernement doit investir massivement dans les différentes mesures structurantes, dont une réforme de sa fiscalité, et assurer une meilleure distribution de la richesse. Les différentes mesures doivent aussi avoir une durée dans le temps, faire de la lutte à la pauvreté avec les principales personnes concernées, prend du temps. La mise en place de projets ponctuels, proposés souvent à la dernière minute avec des objectifs irréalistes et une reddition de compte intensive n'est aucunement productive et profitable pour personne: Ni pour le gouvernement, ni pour le milieu communautaire, et encore moins pour les personnes en situation de pauvreté.

Les organismes communautaires autonomes jouent un rôle essentiel dans le filet social notamment au niveau du soutien direct auprès de certaines personnes, de la création et du soutien aux réseaux d'entraide, et dans la sensibilisation et la prévention de problématiques sociales et de santé. En mettant à l'avant-plan la participation des personnes à une vie en société, une vie démocratique et une vie associative, en favorisant une approche globale à l'intervention auprès des personnes notamment en

---

<sup>7</sup> Source : RRASMQ, 2016, [Agir sur la pauvreté et l'exclusion. Agir sur la santé mentale](#)

lien avec les déterminants sociaux de la santé<sup>8</sup> et en faisant la promotion d'une transformation de la société qui vise notamment une éradication de la pauvreté, les organismes d'action communautaire autonome sont déjà au cœur des solutions.

Ancrés dans leurs communautés, au diapason de l'évolution des besoins, il va sans dire qu'un financement inadéquat des organismes communautaires autonomes laisse beaucoup de gens dans une situation de précarité, particulièrement dans un contexte où les problématiques sociales s'accroissent rapidement et que le coût de la vie monte en flèche. Être incapable de répondre aux besoins place fréquemment dans l'obligation d'abandonner des gens à eux-mêmes alors que les institutions gouvernementales ne prennent pas les moyens de répondre à leurs besoins. Dans une perspective d'élimination de la pauvreté, ce constat est inacceptable.

Selon le Commissaire à la santé et au bien-être (2012), les organismes communautaires ne sont pas reconnus à leur juste valeur : « Dans un système de santé et de services sociaux qui vise la consolidation des soins et services de première ligne et un rétablissement dans la communauté des personnes aux prises avec des troubles mentaux, le sous-financement des organismes communautaires – tout comme le manque de reconnaissance de leur expertise qui semble y être associé – apparaît comme un axe incontournable pour des gains significatifs »<sup>9</sup>.

Ce soutien financier ne peut pas se faire d'une façon irréaliste et doit passer par un financement qui soit en grande majorité à la mission globale afin d'apporter un soutien récurrent et stable. Les façons de faire

---

<sup>8</sup> Les déterminants de la santé comprennent un large éventail de facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent la santé d'une personne ou d'une population. Les principaux déterminants de la santé comprennent:

1. le revenu et le statut social;
2. l'emploi et les conditions de travail;
3. l'éducation et la littératie;
4. les expériences vécues pendant l'enfance;
5. l'environnement physique;
6. le soutien social et la capacité d'adaptation;
7. les comportements sains;
8. l'accès aux services de santé;
9. la biologie et le patrimoine génétique;
10. le genre;
11. la culture;
12. la race et le racisme.

Source : Gouvernement du Canada, Déterminants sociaux de la santé et inégalités en santé, <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/est-determine-sante.html> (Consulté 30 juin 2023)

<sup>9</sup> Source : COSME, Février 2016, [La santé mentale doit être au coeur de la lutte à la pauvreté au Québec](#)

des différents ministères gouvernementaux de vouloir soutenir l'innovation à la chaîne et des projets à court terme, avec peu ou pas de ressources pour pérenniser les projets qui fonctionnent, épuisent et précarisent le milieu communautaire. De même, l'hyper concertation et l'obligation d'impliquer les personnes les plus vulnérables dans un projet comme étant un critère de financement tendent à rendre les interventions superficielles et la démarche trop exigeante en temps pour le peu de financement octroyé et la durée des projets. La participation citoyenne et la lutte contre la pauvreté ne sont pas deux choses faciles à travailler conjointement. Pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le milieu doit utiliser des pratiques AVEC afin de « favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté aux luttes qui les concernent. Il s'agit de penser, de décider et d'agir AVEC les personnes en situation de pauvreté, en créant des conditions favorisant des rapports plus égalitaires à chaque étape<sup>10</sup>. » Ceci prend du temps, pas un projet de 6 ou de 12 mois !

Pourtant le milieu communautaire autonome innove constamment, connaît déjà les meilleures pratiques qu'ils sont souvent incapables de mettre en place faute de moyens ou d'appuis institutionnels; ou a déjà un projet pilote en poche qu'il est incapable de pérenniser faute de soutien financier récurrent. L'épuisement généré par la course aux fonds pour finaliser un montage financier et les redditions de comptes qui s'enchaînent et qui sont plus compliquées les unes que les autres, est une grande source de précarisation des organismes, mais aussi d'une précarisation de la population rejointe. Les principes de collaboration et d'implication des populations rejointes sont déjà au cœur des valeurs et principes des organismes communautaires autonomes. Il faut cesser d'imposer de l'extérieur des critères et des objectifs aussi complexes sans quoi beaucoup de groupes cesseront de participer aux appels de projets et des populations complètes seront ignorées.

### **Recommandations :**

- C1** - Bonifier massivement le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes afin de favoriser la concertation et l'innovation dans nos communautés
- C2** - Lorsqu'il y a du financement par projet, s'assurer que les montants disponibles sont suffisants et permettent un soutien financier jusqu'à 5 ans, et des options permettant la pérennisation des projets et initiatives lorsque pertinent, afin de favoriser des solutions structurantes qui pourront perdurer.
- C3** - Simplifier les processus d'appels de projet :
  - I.** Rendre prévisibles et transparents les appels de projets (Ex: des délais raisonnables pour le développement de projets, le renouvellement de projets) afin de maximiser

---

<sup>10</sup> UN GUIDE POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ, Collectif pour un Québec sans pauvreté, <https://www.pauvrete.qc.ca/fiches-avec/>

l'accessibilité et l'équité dans le processus et permettre le développement de projets concertés et bien réfléchis.

- II. Simplifier au maximum les processus d'application pour les projets et de reddition de compte. Se limiter à de courts rapports d'activités (avec des éléments génériques à inclure) et financiers de projets pour que les gens puissent dédier leur temps et énergies aux activités de l'organisme autant que possible.
- III. Éviter la création de nouvelles structures de concertation. Au lieu de cela, encourager les collaborations et les partenariats, qui dans beaucoup de cas sont déjà en place.
- IV. Éviter d'obliger certaines pratiques qui rendent leur application plus superficielle en l'absence de moyens financiers ou de contextes territoriaux pratiques. Comme exemples : la sur-concertation et l'implication à tous les niveaux des personnes concernées par les problématiques ciblées. Il convient d'encourager certaines pratiques et de mettre de l'avant des principes importants, sans rendre l'application trop catégorique et spécifique.
- V. S'assurer de flexibilité pour des situations imprévisibles et pour les délais permis afin d'assurer la dépense des sommes. Les obligations des ministères et du Conseil du trésor de liquider des sommes avant une date en particulier occasionne souvent de la pression dans un contexte de précarité financière des projets. C'est inacceptable de donner de si petits montants et de ne pas être flexibles dans leur réalisation étant donné l'effort qui doit être déployé pour aller trouver les ressources afin de compléter un montage financier ou déployer un projet par exemple.

## Conclusion

La TROCAO et le ROCSMO sont solidaires du Collectif pour un Québec sans pauvreté et nous croyons qu'il est temps que le gouvernement se donne les moyens d'éliminer la pauvreté. Nous partageons les recommandations du Collectif :

1. Un soutien au revenu suffisant pour que tout le monde puisse couvrir ses besoins essentiels
2. Des services publics universels, de qualité, accessibles
3. La réduction des inégalités entre les riches et les pauvres
4. Un salaire minimum qui permet de sortir de la pauvreté
5. Une campagne de lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté

Différents et plusieurs moyens sont à la portée du gouvernement du Québec pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Loi et mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté, incluant en opérant une reconnaissance réelle et un soutien accru aux organismes communautaires autonomes.

Pour en arriver à un plan de lutte contre la pauvreté convaincant, il devra toutefois commencer par opérer deux changements de posture :

**ÉCOUTER** les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent pour mieux comprendre leur réalité, puis tenir compte de leurs propositions et les impliquer autant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté en mettant en place des mécanismes de soutien à moyen et long terme pour une vraie implication citoyenne et une transformation sociale.

**FAIRE PREUVE D'AMBITION** et viser la sortie de la pauvreté pour l'ensemble de la population. Ne pas le faire correspond à nier les droits d'une partie de la population et à renier l'objet de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Trois plans d'action gouvernementaux ont été mis en œuvre depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2002. Ils n'ont malheureusement permis que de timides avancées, nous laissant collectivement bien loin de l'objectif poursuivi par la Loi de « tendre vers un Québec sans pauvreté ».

Ce bref mémoire permet de tracer les contours de la réalité de l'Outaouais en matière de pauvreté et des perspectives de lutte à la pauvreté avec comme objectif son élimination. La pauvreté et la précarité semblent en hausse en Outaouais, et donc il faut renverser la vapeur et s'engager dans des solutions durables dans le temps vers la pauvreté zéro.

## **CO-RÉDACTION**

**Daniel Cayley-Daoust, Directeur général**

Table des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais

**Mélanie Sarazin, Directrice générale**

Regroupement des organismes communautaires en santé mentale de l'Outaouais